

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
1. MISE EN PERSPECTIVE DE LA PROBLÉMATIQUE DU FINANCEMENT DES PENSIONS DES AGENTS PUBLICS LOCAUX	7
1.1. Un aperçu budgétaire des pensions publiques (locales) dans la sécurité sociale belge	7
1.2. La distinction entre agents statutaires et agents contractuels et ses conséquences au niveau de la pension	11
2. L'HISTORIQUE DU FINANCEMENT DES PENSIONS DES POUVOIRS LOCAUX	16
2.1. 1933 : création de la Caisse de répartition des pensions communales (« pool 1 »)	16
2.2. 1993 : création du régime des nouveaux affiliés (« pool 2 »)	18
2.3. 2012 : création du Fonds de pension solidarisé des administrations provinciales et locales (FPS)	20
2.3.1. Le contexte d'adoption de la réforme	20
2.3.2. La mise en commun des pools et la cotisation de base	22
2.3.3. La cotisation de responsabilisation	23
2.3.4. La cotisation de régularisation comme réponse (avortée) à la pratique des nominations tardives	24
2.4. 2018 : invention de la pension mixte et mise en œuvre d'un incitant à la pension complémentaire	26
2.4.1. Le contexte d'adoption de la réforme	26
2.4.2. Le remplacement de la cotisation de régularisation par la pension mixte	27
2.4.3. L'instauration d'un incitant à la constitution d'une pension complémentaire	28
2.4.4. La mensualisation et l'avancement du paiement de la cotisation de responsabilisation	28
3. LE BUDGET ET LES SOURCES DE FINANCEMENT DU FPS	30
3.1. Le budget du FPS	30
3.2. Les sources de financement du FPS	32
3.2.1. La cotisation de base et l'utilisation de réserves	32
3.2.2. La cotisation de responsabilisation	34
3.2.3. Les facteurs de correction	35
3.3. Le calcul de la cotisation de responsabilisation depuis l'entrée en vigueur de la loi de 2018 : une illustration chiffrée	38
4. LES INCIDENCES DE LA LOI DU 30 MARS 2018	44
4.1. La pension des agents contractuels et des agents nommés en cours de carrière	44
4.2. Les conséquences de l'incitant sur les pouvoirs locaux et sur le FPS	47
4.2.1. De l'atténuation de la solidarité à la mise en concurrence des pouvoirs locaux	47
4.2.2. L'impact sur les finances du FPS : le caractère « par nature » temporaire de l'incitant et le dilemme des pouvoirs locaux	49

4.3. Les conséquences interrégionales de l'incitant fédéral et les mesures adoptées par les Régions	51
4.3.1. La répartition interrégionale des administrations locales responsabilisées et de l'incitant fédéral	52
4.3.2. Les mesures adoptées par les gouvernements régionaux en réponse à l'adoption de la loi du 30 mars 2018	56
CONCLUSION	63
